



Construction d'une maison

Par **fifi972**, le **21/10/2013 à 22:14**

Bonjour voila je dois bientôt construire ma futur maison dans un lotissement qui lui aussi est en viabilisation en ce moment.

Le lotisseur en accord avec la mairie a imposer l'implantation de ma futur maison en limite de propriété me laissant aucune possibilité de tourner autour de ma futur maison.

De plus je me sens doublement lésé car lorsque je voudrai intervenir sur mon pignon je saurai obligé de demander au voisin la permission de venir sur son terrain.

Puis je donc contester cette implantation décidée de façon arbitraire auprès de l'urbaniste de la mairie d'ou dépend mon lotissement et ai je des moyens de recours.

Merçi pour vos réponses

Cordialement